Règlement du Budget Participatif

La séance est ouverte à 19 heures 50 en présence de :

<u>Habitants</u>: Bernard Lelièvre (Conseil de Quartier Paul Signac Murs à Pêches), Jean-Pierre Bonnet (CdQ Villiers Barbusse), Annie Piergentili (CdQ La Noue Clos Français), Marie-Hélène Carlier (CVA), Marisol Corral (CdQ Bas Montreuil République), Yves Buisson (CdQ Jean Moulin Beaumonts), Francis Proust (CdQ Centre ville)

Services de la ville : Sylvie Baste, Mission Démocratie participative.

1 Préambi	ule	.2
2 Quels so	nt les objectifs visés à travers le budget participatif?	.2
3 Qui peut	déposer un projet ?	.2
4 Ce qu'il i	faut pour qu'un projet soit étudié par la Ville	.4
5 Ce qu'il i	faut pour qu'un projet soit ensuite soumis au vote des Montreuillois	.4
6 Qui peut	voter?	.4
	ses en 2017 – 2018	
1. La phase	de préparationde	.4
2. Le dépôt	des idées de projets	.4
_	a citoyennes"	
4. L'analyse	des propositions	.5
	u vote des projets	
6. La mise e	n œuvre des projets	.5
	es conseils de quartier et du comité de suivi habitant du budget participatif	
8. Les servio	ces municipaux ressources	.6
9. Gestion d	es données personnelles	.6

Sylvie BASTE excuse en préambule l'absence de Tania ASSOULINE. Elle propose une lecture du règlement et distribue le compte rendu de la dernière réunion pour mémoire.

Une habitante avoue rencontrer des difficultés à identifier les projets terminés. En outre, lors d'une réunion sur le plan de circulation au niveau de la place de la République, il a clairement été spécifié que le projet de piétonnisation porté par son conseil de quartier et financé, ne serait pas réalisé. Elle aurait souhaité quelques clarifications à ce sujet.

Sylvie BASTE se montre étonnée : lors des échanges intervenus avec le service sur ce projet, il était question de considérer cette piétonnisation comme une phase test par rapport aux préconisations pouvant être tirées du plan de circulation, et aucunement une exclusion. Elle se renseignera.

Un habitant indique avoir assisté à une réunion sur l'aménagement de la rue du Capitaine Dreyfus en tant que conseil de quartier. Il ne connaissait pas ce projet, ni qui l'avait lancé, ce qui se révèle problématique. Il conviendrait a minima d'informer les conseils de quartier des projets.

Sylvie BASTE invite l'assemblée à commencer la lecture. Elle rappelle que l'architecture initiale du document était confuse, et qu'elle avait proposé de la simplifier. Le document est désormais séparé en trois parties ; le préambule, les questions que peuvent se poser les habitants, et des points plus détaillés permettant de mieux comprendre chaque aspect.

Une habitante pointe le fait que le montant du Budget Participatif a été modifié.

Sylvie BASTE précise que 2,4 millions d'euros sont attribués aux projets par quartier, et 600 000 euros pour des projets Ville entière, ce qui laisse l'enveloppe totale à trois millions d'euros.

Préambule

Une habitante demande si le mode d'emploi de vote diffère selon que le projet revêt une dimension quartier ou ville.

Sylvie BASTE répond que chacun pourra voter pour un projet de son quartier — à ranger par ordre de préférence — et pour un projet ville selon les mêmes modalités.

Un habitant jugerait pertinent d'ajouter une formule sur la faisabilité, notamment technique, des projets dès le préambule.

Un habitant le confirme et cite en exemple le projet de la place Aimé Césaire, sur laquelle des travaux sont prévus pour trois ans : si les conseils de quartier avaient été avisés de ces travaux, ils n'auraient pas fait voter ce projet, ce qui a en outre pénalisé d'autres projets.

Une habitante pointe que la ville est en mutation. Il s'agit d'informer les habitants que, de ce fait, des arbitrages sont nécessaires.

Sylvie BASTE convient de l'intérêt d'apporter la nuance dès le préambule, même si cette question est abordée dans le point 4 sur l'analyse des propositions.

Une habitante rapporte, s'agissant de la concertation sur l'aménagement de la porte de Montreuil côté Paris, que la Ville de Paris va travailler avec les citoyens des propositions qui pourront être intégrées au Budget Participatif. Elle juge cette initiative de co-construction fort intéressante.

Sylvie BASTE fait valoir que les agoras délocalisées, moments de débats incluant les services techniques – peuvent s'apparenter à ce type d'initiative. Les instructions seront ensuite menées de manière collégiale et pluridisciplinaire, en associant davantage les élus thématiques.

Une habitante fait valoir que des ateliers se sont tenus lors des réunions de révision du PLU, pendant lesquels des cartes ciblant les projets étaient mises à disposition. Une carte de ce type serait utile pour visualiser les projets déposés.

Sylvie BASTE estime que les agoras délocalisées avant instruction permettront ce travail de réflexion sur la base des idées proposées et non encore abouties.

Sylvie BASTE ajoute que ce préambule mentionne la répartition de l'enveloppe par quartier et l'existence d'une enveloppe ville entière, point plébiscité. Il semblait également important d'évoquer l'évaluation réalisée, et la faible participation des jeunes, ou à tout le moins, leurs difficultés à déposer des projets. De fait, le renfort sur l'accompagnement, avant le dépôt et pendant l'instruction, est pointé pour cette nouvelle édition.

Quels sont les objectifs visés à travers le budget participatif?

Sylvie BASTE souligne que les objectifs sont inchangés par rapport à ceux de la première édition.

Un habitant souligne que le changement de culture professionnelle des services s'avère extrêmement ambitieux.

Sylvie BASTE en convient, mais elle a observé des avancées en ce sens, même si cela reste fragile. Il s'agirait sans doute d'être plus précis dans le rôle des uns et des autres. L'amélioration constatée sur sept ans se propage de secteur en secteur, en commençant par les urbanistes qui avaient demandé une certaine méthodologie.

Une habitante juge par ailleurs indispensable que les équipes se fient à l'expertise d'usage des habitants.

Qui peut déposer un projet?

Un habitant s'interroge sur l'usage du mot idée au lieu de projet.

Sylvie BASTE explique que l'idée devient projet par l'instruction. Elle rappelle que les critères de dépôt sont inchangés. Il semblerait toutefois pertinent de préciser une tranche d'âge pour l'accompagnement des mineurs, à savoir un maximum de 15 ou 16 ans, âge auquel les collégiens peuvent consacrer du temps au projet.

Les habitants en conviennent.

Un habitant rappelle que son conseil de quartier avait lancé l'idée du square derrière l'église. S'agissant d'un endroit passant pour les collégiens et les lycéens, il pensait avoir des relations avec le collège et le lycée pour les concerter sur cet aménagement. Il aurait de ce fait besoin de l'aide de la Mairie pour récupérer les contacts nécessaires.

Sylvie BASTE rapporte que ce point est évoqué par la suite, mais sera à préciser, notamment via le kit à disposition des conseils de quartier et la possibilité de récupérer des contacts et d'organiser des rendez-vous.

Un habitant demande qui prendrait l'initiative des contacts.

Une habitante répond que l'initiative de la prise de contact appartiendrait au porteur de projet.

Une habitante estime qu'il serait d'ores et déjà utile d'indiquer que les collèges et les lycées soient sollicités.

Sylvie BASTE répond qu'il est prévu de rencontrer un certain nombre d'interlocuteurs en amont de la phase de sensibilisation pour faire circuler l'information et identifier des partenariats éventuels. S'agissant des collèges et des lycées, la ville est tributaire de l'équipe pédagogique en face, notamment proviseur et principal, ce qui l'obligera à travailler au cas par cas. Ce travail de défrichage sera couplé avec le rôle joué par les Conseils de Quartier et les associations, voire les conseils citoyens. Parmi les services très impliqués figureront les centres sociaux, les antennes jeunesse, les antennes de quartiers, le CLIC; toutes les instances relais seront sollicitées.

Un habitant jugerait pertinent de préciser dans le règlement que les porteurs de projet pourraient bénéficier de l'aide de ces structures.

Sylvie BASTE admet que le règlement insiste davantage sur les conseils de quartier, mais reste évasif sur les autres instances. Une phrase pourrait être ajoutée en ce sens.

Une habitante s'enquiert du risque de concurrence entre conseils de quartier et conseils citoyens.

Sylvie BASTE répond qu'il conviendra de veiller à établir du dialogue. En outre, les conseils citoyens viennent d'être constitués et n'ont pas encore mis en place leur mode de fonctionnement, ni appréhendé la maîtrise de leurs marges de manœuvre. Ces conseils citoyens pourraient davantage intervenir sur les sujets dont ils sont en charge, à savoir la politique de la vile, ce qui semble a priori circonscrire le risque de concurrence.

Une habitante estime que les habitants se perdent dans toutes les instances.

Un habitant siégeant au conseil citoyen fait valoir que les champs de compétences diffèrent. Les conseils citoyens font émerger des besoins sociaux plutôt que des besoins d'investissement.

Une habitante pointe la nécessité de créer une cohésion dans le service ou le secteur autour d'un projet avant sa validation.

Sylvie BASTE rappelle que les conseils de quartier sont considérés comme pivots dans la charte de la démocratie locale, car généralistes. Ils ont un rôle important à jouer pour le budget participatif. Ils doivent veiller à respecter une articulation avec les autres instances selon les objets de concertation. Il s'agira de travailler davantage à la complémentarité.

Un habitant relève que le point 2 évoque un partenariat avec les conseils de quartier, dont on ne sait pas s'ils ont un quelconque pouvoir de décision, ou de veto. En revanche, chaque porteur de projet aurait l'obligation de présenter son projet devant le conseil de quartier, sans que ce dernier rende un avis décisionnel.

Sylvie BASTE indique que le rôle des conseils de quartier est détaillé au point 7.

Ce qu'il faut pour qu'un projet soit étudié par la Ville

Sylvie BASTE souligne que les modalités de dépôt et les conditions d'études du projet restent inchangées. En revanche, s'agissant de l'entretien courant, une ouverture a été faite : l'entretien courant sera admis à condition qu'il s'intègre dans un projet d'aménagement plus large, la question du droit commun ayant beaucoup été posée.

Un habitant demande, dans le cas où un projet déposé par un groupe d'habitant induisant des travaux de la ville et dont le montant porté ne couvrirait pas cette réalisation, si la ville s'engageait sur des travaux de réfection.

Sylvie BASTE répond que cela serait difficilement tenable, la Ville restant le maître d'ouvrage. Lors de la précédente édition avait été évoquée la possibilité de demander des financements complémentaires : le projet était rendu éligible uniquement si les financements étaient acceptés. Il s'agirait de préciser ce point. Par ailleurs, il sera possible de poser des questions en amont du dépôt de projet.

Ce qu'il faut pour qu'un projet soit ensuite soumis au vote des Montreuillois

Sylvie BASTE énumère les principales conditions, conformes à celles de la précédente édition. Sur les frais récurrents gérés par une association porteuse, il est spécifié qu'un budget prévisionnel de gestion sera demandé et une convention mise en place.

Le coût maximal pour les projets à dimension ville s'élève à 250 000 euros, et celui pour les projets à dimension quartier à 175 000 euros.

Qui peut voter?

Sylvie BASTE indique qu'il s'agira de préciser que le vote ne sera pas accompagné pour les jeunes à partir de 15 ans

Les phases en 2017 - 2018

Sylvie BASTE pointe que le règlement reprend le calendrier des phases du Budget Participatif.

Les phases et l'instruction des projets

1. La phase de préparation

Sylvie BASTE observe que la phase de préparation reste large. S'agissant de la réunion d'antenne en septembrenovembre, si elle juge l'idée intéressante, elle doit toutefois en vérifier la faisabilité.

2. Le dépôt des idées de projets

Sylvie BASTE déclare que cette fois encore les habitants auront la possibilité de déposer un projet sur un autre quartier.

3. Les « Agoras citoyennes »

Sylvie BASTE souhaite dans un premier temps supprimer la notion d'agora par secteur, afin de pouvoir continuer à réfléchir sur le meilleur format possible.

Un habitant estimerait judicieux de prévoir une séance d'information avant l'agora.

Sylvie BASTE le concède et reformulera ce point, en même temps que l'appui des conseils de quartier à l'agora sous réserve des informations nécessaires, de façon à légitimer la collecte d'informations par les conseils de quartier.

4. L'analyse des propositions

Sylvie BASTE souligne que la différence avec l'année précédente réside dans l'instauration d'études collégiales et dans le fait de s'assurer que les élus thématiques disposent de l'information utile.

5. La mise au vote des projets.

Sylvie BASTE indique que l'idée des votes préférentiels est reconduite : une liste pour les projets de son quartier et une liste pour les projets ville.

6. La mise en œuvre des projets

Sylvie BASTE rappelle que la Ville reste le maître d'ouvrage. Par ailleurs, conformément aux vœux du Maire, avait été ajoutée la phrase suivante : « Les modalités de réalisation des projets feront appel, dans la mesure du possible, aux entreprises de l'économie sociale et solidaire et du développement durable. »

7. Le rôle des conseils de quartier et du comité de suivi habitant du budget participatif

Sylvie BASTE souligne que les conseils de quartier jouent un rôle à différents moments et que ce rôle est renforcé dans cette édition. De ce fait, elle juge utile de le répéter dans chaque paragraphe.

Un habitant propose de remplacer la notion de partenariat par une « concertation avec les conseils de quartier », laquelle sera exigée pour organiser les temps d'échanges. Toutefois, le conseil de quartier n'aura pas le pouvoir d'invalider les projets.

Une habitante propose d'intégrer un paragraphe sur les partenaires au même titre que le paragraphe sur les objectifs.

Sylvie BASTE en prend note. Par ailleurs, elle avait retenu qu'il s'agissait, pendant la période de sensibilisation, d'inciter les porteurs à présenter leurs projets aux conseils de quartier, l'obligation se situant au niveau des agoras, lors desquelles les conseils de quartiers joueraient un rôle d'observation et d'accompagnement. Il serait néanmoins intéressant de prévoir en amont une réunion des conseils de quartier dédiée au Budget Participatif pour discuter ou présenter des idées et des projets.

Un habitant plaide pour une obligation de présentation du projet au conseil de quartier, étant précisé que ce dernier n'a pas le pouvoir de valider ou d'invalider, et ce, afin que le conseil de quartier ne découvre pas le projet au moment de l'agora.

Sylvie BASTE rappelle que l'agora se tiendra avant l'instruction, à savoir pendant la phase des débats.

Un habitant met en avant des craintes sur l'aspect opérationnel de l'Agora, notamment si les projets se révèlent très nombreux.

Sylvie BASTE évoque plusieurs pistes : soit plusieurs réunions plénières, soit un roulement au niveau des quartiers. Il faudra proposer une méthode, pour qu'à la fin de la réunion tous les participants aient une vision claire des projets. Pour les projets de ville, il s'agirait d'organiser un événement de manière centrale.

Une habitante remarque que les délais sont assez longs, et permettent aux conseils de quartier, si l'information est suffisante, d'organiser plusieurs réunions sur le sujet.

Sylvie BASTE confirme à cet effet la volonté de finaliser le règlement assez tôt. Il conviendrait de tenir le délai du 19 avril pour la validation en bureau municipal, ce qui permettra de commencer à distiller l'information par le bouche-à-oreille.

Un habitant observe que le document risque d'être assez lourd à mettre en ligne.

Sylvie BASTE indique qu'il s'agirait davantage de le mettre en page sous forme de livret. Ce travail sera réalisé avec la plateforme, et la publicité sera assurée par le service communication.

Une habitante estime, s'agissant de l'agora, que certains projets devraient idéalement pouvoir être présentés en secteur.

Sylvie BASTE craint dans cette configuration que le nombre de projets ne soit trop important. Elle suggère, comme cela avait été évoqué, de travailler sur le secteur en amont, même si l'agora est ensuite déclinée par quartier.

Un habitant déplore le style trop administratif du document qui risque de ne pas rencontrer le lecteur.

Sylvie BASTE en convient. Elle demandera au service communication de le simplifier.

Une habitante demande où sera mis à disposition le formulaire papier.

Sylvie BASTE indique que le formulaire sera disponible dans les antennes, les centres sociaux et à l'hôtel de ville

Une habitante demande s'il sera possible d'organiser une réunion de secteur durant la phase d'information pour présenter l'esprit de cette deuxième édition du Budget Participatif pour lui donner de l'élan, ce qui permettrait ensuite aux conseils de quartier d'utiliser les réunions plénières pour mobiliser les habitants.

Sylvie BASTE juge cette idée intéressante et en prend note. Elle rappelle que les services civiques seront partenaires de cette édition du Budget Participatif – quatre en central et quatre répartis dans les différentes antennes.

8. Les services municipaux ressources

Sylvie BASTE rappelle que ces services sont listés.

L'interface web dédiée est également mise en avant. Elle espère une meilleure continuité de diffusion via cette plateforme.

9. Gestion des données personnelles

Sylvie BASTE indique que ce point reprend les dispositions légales en la matière.

Une habitante estimerait utile de connaître la liste des projets terminés.

Sylvie BASTE répond y travailler avec la communication, beaucoup de projets étant livrés au printemps. Les informations seront mises en ligne.

La séance est levée à 22 h 10